



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 3 mai 2023 à 18h10, le Conseil Municipal de la Commune de La Baume De Transit, légalement convoqué par M. Patrice ESCOFFIER, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de la Baume de Transit.

Date de convocation : 27/04/2023

Présents : M. ESCOFFIER Patrice, M. GACHON Wilfried, Mme GORDILLO Nathalie, M. GUENARD Jérôme, M. MARTINAT Hervé, Mme PAILLARD Sandrine, Mme REYNAUD Héléne, M. ROUBY Sébastien, Mme VALLON Marielle, Mme VICTOURON Nadège

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Mme GRACIA GARAY Sylvie, procuration à Mme GORDILLO Nathalie
M. ROUBY Sébastien, procuration à M. Patrice ESCOFFIER

Absent(s) : CLOCHE Jacky, M. REYNAUD Guy

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votant : 12

La séance est ouverte à 18h10, Mme Sandrine PAILLARD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT PHASE 3 DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

La séance débute avec la présentation par le bureau d'Etude NALDEO ainsi que M. CURIS du Département du rapport phase 3 du schéma directeur d'assainissement.

Un état des lieux du réseau a mis en évidence des points de dysfonctionnement et un programme de travaux est présenté.

Les élus prennent connaissance de ce dossier et arbitreront le programme de travaux afin de mettre en conformité les postes défaillants.

A l'issue et après arbitrage, le rapport final sera présenté par le bureau d'étude.

DELIBERATIONS :

1. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.

Après avoir examiné, les rapports financiers et moraux et les demandes de subventions suivantes, il est décidé les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
AMICALE LAIQUE	1200
AMICALE BAUMOISE DU DEVOIR DE MÉMOIRE	250
ACCA CHASSE BAUME	600
LE BONHEUR DES AGES	300
COMITE DES FETES	1300
COOPERATIVE SCOLAIRE USEP	5160
FCBM FOOT	
LA BAUME DU LIVRE	1100
LES ARCHERS BALME	500
SYNDICAT VIGNERONS BAUME	500
M.A.M	1500
MFR	200
RESTO DU CŒUR	200
DON DE SANG	300
AMICALE SAPEURS POMPIERS SUZE	500
TOTAL DES SUBVENTIONS 2023	13610

Délibération adoptée à l'unanimité

2. TRAVAUX DE RENFORCEMENT BT DU POSTE ROUVEYROLLES PRIS EN CHARGE PAR LE SDED.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification	
Renforcement réseau BT à partir du poste ROUVEYROLLES par mutation	
Dépenses prévisionnelles HT	91 520.89 €
Dont frais de gestion	4 358.14 €
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire Energie Drôme	91 520.89 €
Participation communale	Néant

Délibération adoptée à l'unanimité

3. POSE DE CLIMATISATION REVERSIBLE AU LOCAL DU BONHEUR DES AGES

Monsieur le Maire informe et présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'Ets LARGIER relatif à la pose de climatiseur réversible pour le local du Bonheur des Ages.

Ce devis s'élève à 6 486.34 € ht.

Devis adopté à l'unanimité

4. MISE EN LOCATION DU LOGEMENT LE GRENACHE – M. ABOUBA IBRAHIM

Monsieur le Maire informe les Elus de la candidature de M. ABOUBA Ibrahim pour louer le logement communal le Grenache, sis au 3B place de la Fontaine à La Baume de Transit.

Il propose au Conseil, de fixer le montant du loyer mensuel à 450 € ainsi qu'un mois de caution et d'établir le bail à compter du 15 avril 2023. **Délibération adoptée à l'unanimité**

5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison des besoins des services, il y a lieu de créer un emploi non permanent, pour un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, à raison de 30 heures hebdomadaires.

M. CHEYLAN Gilles ayant déjà travaillé aux services techniques de la Commune, et au vu de sa candidature et de son expérience, son contrat prendra effet du 02/05/2023 au 30/09/2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. EQUIPEMENT MIBILIER CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les Elus que dans le cadre de la construction de la cantine scolaire, il convient de commander le mobilier afin d'équiper la salle de restauration.

Pour ce faire, il présente le devis de l'Ets TOUT POUR LE BUREAU d'un montant de 5 215.08 € relatif à la fourniture de tables et de chaises.

Devis adopté à l'unanimité

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs, et de procéder à la suppression des postes à temps non complets ci-après, suite au départ en retraite d'un agent et à la démission d'un agent occupant 2 postes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet 31h/hebdomadaire
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet 20h/hebdomadaire
- 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 10h/hebdomadaire

Délibération adoptée à l'unanimité

DIVERS :

- DIA BENAÏTIER/VILLESECHE – pas de préemption
- Vol et vandalisme cantine scolaire :
Monsieur le Maire fait part du dépôt de plainte suite aux actes de vandalisme et de vol du chantier de construction de la cantine scolaire.
Le préjudice d'environ 8300 € pour la Commune est important et un expert est mandaté par la Compagnie d'Assurances afin d'évaluer sa prise en charge.
- Clôture sinistre dégât des eaux de la mairie :
Monsieur le Maire fait part de la clôture du dossier de sinistre par la SMACL. L'entreprise de peinture et de rénovation devrait intervenir fin mai début juin afin de remettre en état les sols et les murs endommagés.

La séance est levée à 20h30.

Sandrine PAILLARD
Secrétaire de séance

Patrice ESCOFFIER
Maire